



1

**POURQUOI ?
POUR QUI ?
COMMENT ?**

Quelques chiffres →

Quelques conseils

... pour les entreprises →

... pour les salariés →

**TRAJET**
SÉCURISONS-LE!

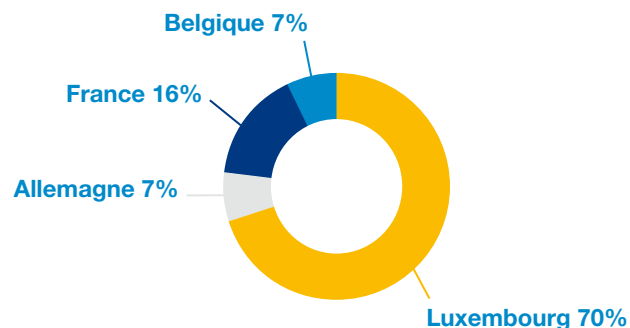
Quelques chiffres

En analysant les statistiques des cinq dernières années (2006–2010) des accidents du travail et de trajet, reconnus par l'Association d'assurance accident (AAA), on constate que :

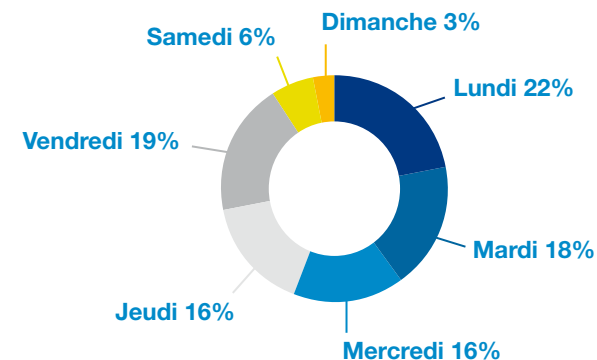
- 25% des accidents reconnus sont des accidents de trajet ;
- 30% des personnes victimes d'accidents de trajet ont une incapacité de travail temporaire supérieure à 3 jours.

Dans ce qui suit, seuls sont considérés les accidents de trajet enregistrés par l'AAA entraînant une incapacité temporaire supérieure à 3 jours.

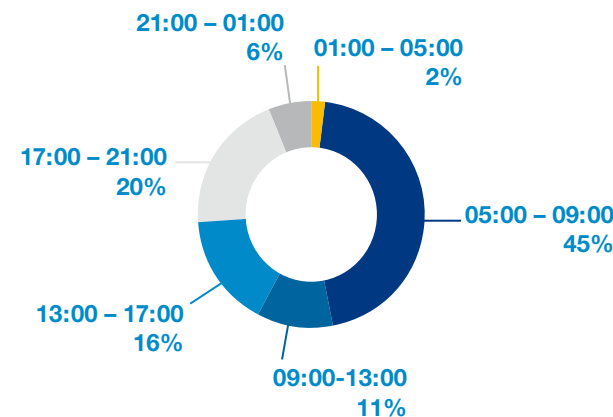
Répartition des accidents de trajet selon le lieu de l'accident



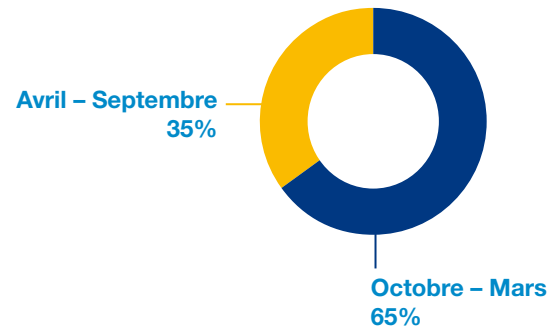
Répartition des accidents de trajet par jour de la semaine



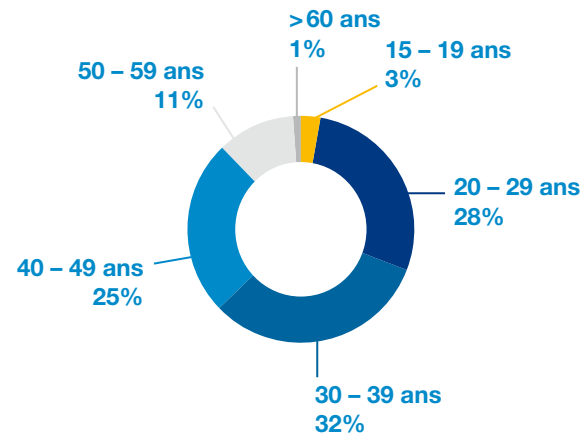
Répartition des accidents de trajet par heure de la journée



Répartition des accidents de trajet par période de l'année



Répartition des accidents de trajet par âge de la victime



Causes déclarées des accidents de trajets

Tiers responsable	45%
Inattention	22%
Intempéries	16%
- Pluie / chaussées humides / aquaplaning	49%
- Neige / verglas	41%
- Brouillard	10%
Autres	11%
Collision avec animal	6%

Source : [Association d'assurance accident](#)



A noter que pour les accidents de trajet accusant un taux d'alcoolémie $\geq 1,2\%$ et/ou une vitesse excessive, la prise en charge par l'AAA est refusée. Ces accidents ne sont pas repris dans les chiffres ci-dessus.

Quelques conseils ... pour les entreprises

La prise de conscience de l'importance du problème et l'adoption d'un comportement adéquat contribuent à endiguer le phénomène en question.

Quelles sont les conséquences des accidents de trajet et de mission pour l'entreprise qu'il importe d'enrayer ?

- Absentéisme du salarié
- Perte provisoire (ou définitive) de compétences du salarié
- Dégât matériel
- Conséquences économiques pour l'entreprise : perte commerciale, répercussion sur les délais de livraison, insatisfaction des clients, détérioration de l'image de marque, etc.
- Répercussions sur le plan psychologique pour les salariés
- Conséquences sur l'organisation du travail

Comment procéder à l'analyse des accidents de trajet et de mission ?

- Etablir un questionnaire afin de connaître les habitudes de conduite des salariés (type de véhicules utilisés, transport en commun, etc.)
- Faire un recensement des activités et fonctions susceptibles d'entraîner des déplacements de service
- Analyser les zones à risques
- Analyser les accidents par rapport à la gravité, au nombre de jours d'arrêt de travail, etc.
- Faire une étude de la durée moyenne des trajets pour l'évaluation du risque
- Limiter le nombre de kilomètres, de déplacements en organisant des téléconférences, en promouvant le transport en commun, en offrant des

possibilités de restauration, en ayant recours au covoiturage, etc.

- Analyser les raisons des arrivées tardives, de l'absentéisme en fonction des moyens de transport, du moment de déplacement etc.
- Analyser le lieu, le moment et les causes des accidents de trajet et de mission



Cette analyse fait partie intégrante de **l'évaluation et de la gestion des risques** de l'entreprise.

Qu'est-ce que l'évaluation des risques ?

Il s'agit d'un processus permettant d'évaluer les risques pour garantir la sécurité et la santé des salariés sur leur lieu de travail. Cependant, il faut faire la différence entre les termes « analyse des risques », où il s'agit simplement de « dépister les risques », et « évaluation des risques », évaluation qui permet de classer les risques selon un degré d'importance.

L'évaluation des risques est un examen systématique de tous les aspects du travail. Elle sert à établir

- les causes potentielles d'accidents (et/ou de blessures) ou de maladies
- les possibilités d'élimination de dangers
- les mesures de prévention ou de protection à mettre en place pour maîtriser les risques.

Lorsqu'un risque a pu être identifié, la première chose à faire est de voir si ce risque peut être éliminé. Si une élimination du risque s'avère impossible, le risque devra être maîtrisé, c'est-à-dire réduit à un minimum et gardé sous contrôle.

Quelle est l'importance de l'évaluation des risques ?

L'évaluation des risques est le processus consistant à évaluer les risques pesant sur la sécurité et la santé des salariés du fait des dangers présents sur le lieu de travail. L'évaluation des risques est la première étape du processus de gestion des risques qui permet de faire comprendre aux personnes concernées, employeurs et salariés, quelles sont les mesures à prendre afin d'améliorer la sécurité et la santé sur le lieu de travail.

A défaut d'une évaluation, un processus convenable de gestion des risques ne peut être mis en place et les mesures appropriées de prévention ne peuvent être adoptées.

Les mesures de prévention mises en place suite à une évaluation des risques peuvent servir à diminuer les coûts engendrés par les accidents et les maladies professionnelles. S'y ajoute qu'une évaluation des risques appropriée s'avérera avantageuse pour les entreprises, vu que les coûts engendrés par les accidents et les maladies seront diminués, de même que le taux d'absence pour cause de maladie. Des

salariés en bonne santé sont plus productifs et efficaces et peuvent ainsi mieux contribuer à la compétitivité des entreprises.

L'évaluation des risques mène donc aussi à une meilleure organisation de l'entreprise, ce qui signifie un gain de productivité et une augmentation de la qualité.



Pour plus d'informations, téléchargez la publication de l'Association d'assurance accident «L'évaluation et la gestion des risques» qui a pour objectif d'éclairer les employeurs, les travailleurs désignés et les autres parties intéressées sur les aspects pratiques de la mise en œuvre de l'obligation d'évaluer les risques telle qu'elle est fixée par le code du travail.

Quelles peuvent être les actions à entreprendre par les dirigeants de l'entreprise ?

- Intégrer les accidents de trajet et de mission
 - dans un système de sécurité et de santé au travail
 - dans le système de communication interne et en discuter lors des réunions de service afin de rendre le personnel attentif à l'importance du sujet en question
- Réaliser une analyse statistique des accidents de trajet et de mission
- Associer, le cas échéant, le médecin du travail à toute action de sensibilisation
- Examiner certains comportements en identifiant des thèmes dans une logique temporelle p.ex à raison d'un module thématique par trimestre
- Le choix du véhicule doit tenir compte de la nécessaire adaptation à la tâche et à l'environnement : trajets longs ou courts, conditions climatiques, marchandises transportées, conditions de stationnement, de chargement et de déchargement
- Pour ce qui est du parc de véhicules, il y a lieu de s'assurer de l'entretien régulier, grâce à
 - des contrôles réguliers
 - l'établissement d'un carnet de bord par véhicule, fiches de suivi des opérations d'entretien, de contrôle de propreté, de suivi des consommations, etc.
- En ce qui concerne la circulation à l'intérieur du site de l'entreprise, il importe

- de prévoir l'aménagement des voies de circulation/parkings (signalisation/éclairage des voies de circulation interne)
- d'établir un plan interne de gestion du trafic qui doit être visible, contrôlé et respecté par les salariés, les fournisseurs et les clients/visiteurs
- Le lancement d'une campagne pour la sécurité des transports « *Respect du code de la route* » permettrait de sensibiliser et de responsabiliser les personnes concernées. Cette action serait axée sur la participation directe des conducteurs professionnels et en mission

Quelles actions de sensibilisation peuvent être envisagées pour le personnel en général et plus particulièrement pour les personnes nouvellement recrutées ainsi que pour les changements de poste ?

- Communiquer aux salariés, dès leur entrée en fonction dans l'entreprise, les prescriptions de sécurité
- Sensibiliser le personnel aux accidents de trajet et de mission au moyen de réunions, de bulletins d'information, de vidéos sur les risques de la conduite automobile, etc.
- Informer le personnel sur les moyens d'accès à l'entreprise (transports en commun)
- Informer régulièrement le personnel sur les règles de circulation interne
- Sensibiliser les salariés aux thèmes de sécurité (saisons, conditions météo, stress, alcool, etc.):

-
- Alcool, drogues et médicaments : attirer l'attention du personnel sur les conséquences que ces substances peuvent avoir sur l'organisme humain, notamment leurs effets sur la conduite
 - Stress : étude des horaires de travail en vue d'un aménagement différent (horaire flottant p.ex.), permettant ainsi aux salariés d'éviter les heures de pointes, les embouteillages
 - Téléphone : bannir l'utilisation du téléphone portable, y compris le « kit main-libre »
 - Organiser le perfectionnement à la conduite comportant une partie théorique et une partie pratique en fonction des besoins, des métiers de l'entreprise
 - Inciter les salariés à s'inscrire dans des cours de premiers secours
 - Sensibiliser particulièrement les conducteurs impliqués dans des accidents aux circonstances de leur accident et, le cas échéant, au caractère évitable du déroulement de l'accident
 - Organiser régulièrement des contrôles médicaux (tests de la vision, de l'ouïe, ...)
 - Sensibiliser le personnel à suivre un cours de formation au Centre de Formation pour Conducteurs

Quelles sont les outils d'information grâce auxquels les salariés peuvent être sensibilisés au jour le jour ?

- Indiquer les prévisions météo afin d'informer les salariés des conditions des routes
- Informer les salariés sur les circonstances des accidents auxquels des collègues de travail ont été impliqués
- Etablir des actions de sensibilisation notamment grâce à des vidéos, des affiches, des mesures etc.

Quelques conseils ... pour les salariés

« Les conducteurs bien formés et motivés sont moins souvent impliqués dans des accidents et prennent conscience de leurs responsabilités vis-à-vis des autres usagers de la route. »

Quelles sont les conséquences des accidents de trajet et de mission pour les salariés ?

- Dommages corporels : diminution des aptitudes physiques (invalidité partielle, voire totale)
- Perte de salaire/travail
- Diminution de la qualité de vie
- Conséquences psychologiques pour le salarié et son entourage

Quels sont les messages à formuler à l'adresse du personnel de l'entreprise ?

- Adopter un comportement responsable et présenter l'acte de conduite comme un acte de travail. Ces principes valent pour tous les usagers de la route
- Procéder à des contrôles réguliers de l'état du véhicule, acte qui doit être considéré comme une priorité :
 - Sensibiliser le salarié à veiller à ce que son véhicule soit conforme aux normes prescrites pour sa propre sécurité et celle des autres usagers : entretiens réguliers, vérification de la pression et du profil des pneus, contrôle de l'éclairage, etc.
 - Sensibiliser le salarié à opter pour un véhicule doté d'équipements de sécurité : ABS, ESP, airbags, etc.
 - Sensibiliser le salarié à équiper son véhicule d'accessoires de protection (obligation de la veste réfléchissante et du triangle de signalisation) : kit de secours, extincteur, etc.

- Sensibiliser le salarié à l'importance du port de la ceinture ou de systèmes de retenue spéciaux pour tous les occupants du véhicule
- Sensibiliser les salariés à une conduite défensive et sobre

Quelles sont les réflexions à faire avant tout départ ?

- Préparer et planifier l'itinéraire en détail
- Choisir le chemin le plus court, le plus sûr
- Prendre connaissance des points noirs (état des routes, risques, difficultés)
- Prendre en compte des imprévus éventuels et éviter ainsi des retards
- Penser à la possibilité de covoiturage
- Respecter les limites de durée de conduite surtout pour les conducteurs professionnels
- Faire des arrêts réguliers pour tout trajet supérieur à deux heures

Comment le stress, qui constitue également une cause d'accidents, peut-il être évité ?

- Partir à l'heure afin d'éviter des retards
- Adopter une conduite défensive
- Prendre en compte dans son itinéraire les conditions météorologiques, les heures de pointe, les embouteillages, les accidents/incidents, les limitations de vitesse, les imprévus etc.

Quelle est l'influence de la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur le comportement au volant ?

- Le salarié doit être conscient que la consommation de telles substances a un impact direct et néfaste sur le comportement du conducteur et influence donc sa conduite (voir également le module 5: Les substances nocives)
- Le salarié est tenu de respecter la réglementation nationale/de l'entreprise au risque de mettre en péril non seulement sa propre vie mais également celle des autres usagers, de perdre son emploi, voire de devoir se responsabiliser devant la loi (condamnations, inscription dans le casier judiciaire, perte du permis de conduire, etc.)



La gestion du risque, la prévention du danger, la préservation de la santé et de la sécurité des salariés relèvent de l'engagement collectif de toutes les parties prenantes de l'entreprise

Boîte à outils

- **Cours en ligne** sur les aptitudes et l'attention au volant proposé par AXA Assurances Luxembourg
- **Etude** sur les habitudes de trajet réalisée par l'Association pour la santé au travail du secteur financier